

QUÉBEC

Le nouvel Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis ouvre de formidables possibilités à l'économie et à la population du Québec. Le succès des négociations mènera à la création d'emplois et à la baisse des prix, ce dont bénéficieront les Québécois et tous les Canadiens.

Étant donné que le Québec écoule les trois quarts de ses exportations sur le marché américain, il est capital pour cette province, et pour les emplois de centaines de milliers de Québécois, que le libre mouvement des échanges entre le Canada et les États-Unis non seulement se poursuive, mais soit renforcé. Cet objectif a été atteint.

AVANTAGE CLÉS

L'élimination progressive des droits de douane et les nouveaux mécanismes de règlement des différends constituent les avantages clés de l'Accord pour le Québec.

La suppression graduelle des droits de douane augmentera les possibilités de transformation plus poussée des produits dérivés des richesses naturelles au Québec, où se faisaient sentir les effets des barrières tarifaires élevées en vigueur aux États-Unis. De plus, l'Accord réduira le coût d'importation d'une gamme complète de produits entrant dans la fabrication de produits finis, et entraînera une réduction des prix, l'élargissement de la variété et un meilleur choix pour le consommateur.

La création de nombreux mécanismes binationaux de règlement des différends nous permettra de mieux gérer nos rapports commerciaux en général et, lorsqu'il s'agira des droits anti-dumping et compensatoires, d'entamer une surveillance conjointe de nos lois respectives sur les pratiques commerciales déloyales. Au cours des cinq prochaines années, les deux pays négocieront un régime de remplacement de lois relatives aux droits anti-dumping et compensatoires qui, une fois en vigueur dans les deux pays, auront pour effet de raffermir davantage l'accès garanti du Canada au marché américain.